

COMMUNE DE SPERACEDES
CONSEIL MUNICIPAL DU 29 SEPTEMBRE 2020 à 18h
PROCES VERBAL

Approuvé le 15 décembre 2020

Présents :

MACARIO Jean-Marc, PIERRET Michel, MAUBERT-REY Martine, ROUSTAN Marcel, BONNAFY Viviane, COMPIANI Serge, SURACE Martyne, GIOVINAZZO Corinne, SCHIPPERS Yan, BOYER Nicolas, PINTUS Florence, FRANK Christophe, ROUSTAN Christophe, DUCROZ Stéphanie

Absente :

PFEND-BARTHOLIN Corinne

Secrétaire de séance désigné à l'unanimité : M. Marcel ROUSTAN

ORDRE DU JOUR :

I/ APPROBATION DU PV DU 28 JUILLET 2020

II/ DELIBERATIONS

1. Désignation des délégués au Syndicat des Eaux du Canal Belletrud
2. Désignation des délégués au Syndicat Départemental d'Electricité et du Gaz
3. Délégations au Maire
4. Constitution de la commission communale des impôts directs
5. Vente d'un terrain communal (Chemin des Cystes)
6. Vente d'un terrain communal (Rue des Orangers)
7. Recrutement de vacataires pour la sécurisation des entrées et sorties des écoles
8. Emprunt
9. Ligne de trésorerie
10. Décision modificative n°1 - Virement de crédit
11. Décision modificative n° 2 - Virement de crédit
12. Versement des indemnités de fonction aux élus
13. Convention d'occupation du domaine public (antenne)
14. Désignation d'un représentant pour la CLECT
15. Convention de mise à disposition de locaux avec la CAPG

III/ QUESTIONS DIVERSES

M. MACARIO évoque la possibilité de réunir le prochain conseil municipal dans la salle des fêtes afin de respecter au mieux les mesures liées à la crise sanitaire actuelle.

MR

I. APPROBATION DU PV DU 28 JUILLET 2020

A propos des questions diverses, et plus précisément du passage concernant les membres du CCAS, Mme PINTUS souhaite rajouter, après : « M. FRANK demande si les membres extérieurs du CCAS ont été nommés. M. MACARIO précise qu'il a eu plusieurs candidatures, écrites et orales. 4 personnes ont été retenues : Mmes ROSTAIN, GARDE, SCHIPPERS et BEVILACQUA. Mme PINTUS demande quels ont été les critères de sélection », **considérant que d'autres candidats désignés par les catégories d'associations mentionnées dans l'appel à candidature ont été refusés.**

Puis après : « M. MACARIO a retenu les personnes qui l'ont directement sollicité et qui se sont intéressées au fonctionnement du CCAS ». **Mme PINTUS fait remarquer que cette sélection n'est pas conforme aux termes de l'appel à candidature.**

Elle demande également qu'il soit indiqué, au sujet des travaux évoqués dans les questions diverses, qu'il s'agit de la toiture du lavoir **des Molières**.

Au nom de Spéradès au Cœur, Mme DUCROZ remercie le Maire d'avoir convié l'ensemble des conseillers municipaux à la réunion de travail du lundi 21 septembre et espère que cette démarche durera tout au long du mandat.

PV approuvé à l'unanimité.

II. DELIBERATIONS

1. Désignation des délégués au Syndicat des Eaux du Canal Belletrud

M. le Maire rappelle que les délégués ont déjà été élus le 10 juillet 2020 au scrutin de liste. La désignation doit se faire nominativement. La délibération prise le 10 juillet était conforme mais, suite à la remarque du groupe Transition Esperacedo, il est proposé aujourd'hui de voter à nouveau.

Sont désignés assesseurs : Mme DUCROZ, Mrs BOYER et SCHIPPERS.

1^{er} délégué titulaire : M. MACARIO et Mme PINTUS sont candidats.

M. MACARIO : 12 voix

Mme PINTUS : 2voix

2^{ème} délégué titulaire : M. PIERRET et Mme PINTUS sont candidats.

M. PIERRET : 12 voix

Mme PINTUS : 2 voix

Délégué suppléant : M. COMPIANI et Mme PINTUS sont candidats.

M. COMPIANI : 12 voix

Mme PINTUS : 2 voix

2. Désignation des délégués au SDEG

M. le Maire rappelle qu'il s'agit de la même démarche que la précédente : les délégués ont déjà été élus le 10 juillet 2020 au scrutin de liste mais la désignation doit se faire nominativement.

Délégué titulaire : M. MACARIO se porte candidat.

M. MACARIO : 14 voix

Délégué suppléant : M. COMPIANI se porte candidat.

M. COMPIANI : 14 voix

3. Délégations au Maire

M. le Maire expose :

Les dispositions du Code général des collectivités territoriales (article L.2122-22) permettent au conseil municipal de déléguer au maire un certain nombre de ses compétences.

Mme PINTUS précise que, compte tenu du résultat catastrophique du précédent mandat où tout semblait reposer sur les épaules d'un seul homme, elle préfère voter contre.

Certains éléments gênent M. Christophe ROUSTAN dans la délibération (n° 3, 4, 6, 11, 16 et 20). Il estime que ces compétences doivent être évoquées et étudiées en conseil. Si elles sont retirées, il votera pour, si elles sont maintenues, il votera contre.

M. MACARIO précise qu'il pourrait abuser de ces délégations mais il pense avoir démontré jusqu'à présent comment il fonctionnait.

M. FRANK partage l'avis de M. ROUSTAN, notamment en ce qui concerne l'urbanisme. Le début du mandat démontre une ouverture aux listes d'opposition et cette délibération va à l'encontre de ce qui est fait depuis juillet.

Par 4 voix contre (Mme PINTUS, M. FRANK, Mme DUCROZ, M. C. ROUSTAN) et 10 voix pour, la délibération est approuvée.

4. Constitution de la commission communale des impôts directs

M. le Maire rappelle que l'article 1650 du code général des impôts prévoit la création d'une commission communale des impôts directs dans chaque commune.

Comme convenu en réunion de travail, M. MACARIO propose que chacune des 3 listes donne 8 noms de contribuables.

Noms proposés par Transition Esperacedo : Mme DOMART, M. FRANK, Mme MARTIN, M. TROSCHER (titulaires), M. BONFANTE, M. DELHOMME, Mme ELLENA, Mme ULIANI (suppléants).

Noms proposés par Spéracèdes au cœur : M. ROUSTAN Christophe, Mme DUCROZ, Mme DUBOIS, Mme MOLIERE (titulaires), M. DUCROZ, M. MAYOR, M. BAUSSY, Mme GIOVINAZZO (suppléants).

Noms proposés par Spéracèdes, Esprit Village : Mme SURACE, Mme MAUBERT-REY, Mme ROSTAIN, Mme GARDE (titulaires), Mme PFEND-BARTHOLIN, M. NAVETTI, M. COMPIANI, M. ROUSTAN Marcel (suppléants).

Délibération approuvée à l'unanimité.

5. Vente d'un terrain communal Chemin des Cystes

M. PIERRET rappelle que la vente de ce terrain avait déjà été proposée lors du précédent mandat (conseil municipal du 3 mars 2020). Il est aujourd'hui proposé d'entériner cette vente.

M. FRANK demande dans quelle zone se trouve le terrain. Réponse de M. PIERRET : « En zone N ». Mme PINTUS regrette que le plan cadastral ne soit pas joint à la délibération. N'ayant pas les éléments nécessaires pour se prononcer, Mme PINTUS et M. FRANK votent contre.

Délibération approuvée.

6. Vente d'un terrain communal Rue des Orangers

M. PIERRET a été contacté par Mme Marie Antoinette COURT, propriétaire de la parcelle cadastrée A 442 - Rue des Orangers, qui souhaite acquérir une parcelle communale de 66 m² jouxtant sa propriété.

Il est proposé, dans un premier temps, de passer la parcelle concernée du domaine public de la commune au domaine privé. Puis d'en fixer le prix. M. PIERRET propose 15 € le mètre carré.

M. FRANK demande dans quelle zone se trouve la parcelle. Réponse de M. PIERRET : « En zone UC ». Le terrain se situant dans une zone constructible, M. FRANK juge le prix dérisoire et votera donc contre.

Mme PINTUS fait remarquer que le prix fixé est très inférieur au prix du marché. Et regrette une nouvelle fois l'absence de plan cadastral. Elle demande quel intérêt la commune a-t-elle à vendre ce terrain. M. PIERRET répond qu'il a un coût pour la commune concernant l'entretien, et que la commune ne pourra rien en faire.

M. Christophe ROUSTAN rappelle que ce projet de vente n'a jamais fait l'objet d'une concertation ni d'une délibération du précédent conseil municipal. Ce qui a été approuvé par M. PIERRET.

Considérant que les exceptions au principe de non cession de biens publics à vil prix ne peuvent être invoquées, Mme PINTUS demande à ce que la délibération soit reportée. Si ce n'est pas le cas, elle intentera une procédure.

2 voix contre (Mme PINTUS, M. FRANK). Délibération approuvée à la majorité.

7. Recrutement de vacataires pour les entrées et sorties des écoles

Mme BONNAFY expose :

Afin de sécuriser les abords des écoles et de faire traverser les enfants sans danger, il est envisagé de recruter un vacataire qui serait présent aux horaires d'entrée et de sortie des écoles le matin et le soir, de 8h à 8h30 et de 16h à 16h30.

La délibération prévoit 2 postes mais dans l'urgence un seul serait utilisé. L'agent serait rémunéré par le biais d'une vacation forfaitaire mensuelle fixée à 200 € nets par mois sur 10 mois.

M. ROUSTAN et Mme DUCROZ sont favorables à cette décision qui concerne la sécurité des enfants.

Mme PINTUS regrette que deux solutions évoquées lors de la réunion de travail ne soient pas retenues : le recours à un agent communal ou la fermeture de la Rue Belletrud deux fois par jour.

M. FRANK rajoute que le recrutement d'un agent au sein de la police municipale pourrait être une solution plus pérenne. M. MACARIO précise que le sujet pourra être abordé plus tard. Mais le coût financier ne sera pas du tout le même.

2 voix contre (Mme PINTUS, M. FRANK). Délibération approuvée à la majorité.

8. Emprunt

M. le Maire expose :

Suite à une erreur d'appréciation pour le financement concernant les travaux d'investissement en 2017 et 2018, un emprunt ordinaire, et non de l'autofinancement ou un prêt relais, aurait dû être fait.

Le Crédit Agricole propose de consolider le prêt relais de 100 000 € avec un prêt sur 20 ans.

Caractéristiques du prêt :

Montant : 100 000 €

Durée : 240 mois

Taux : 0,82 %

Périodicité : Trimestrielle

M. ROUSTAN précise qu'il ne s'agit pas d'une erreur d'appréciation mais d'une réelle volonté de la part de l'ancienne municipalité de contracter un prêt relais dans l'attente de versement de subventions. Aucune subvention attendue n'a été versée. Il rajoute qu'il a toujours voté contre les emprunts, à l'exception de celui évoqué car il avait été précisé à l'époque qu'il était contracté simplement en attendant le versement des subventions.

Concernant la subvention attendue par la Région, M. MACARIO précise qu'il est en train de faire le maximum pour la récupérer. Il est essentiel que les Spéracédois reçoivent ce qui leur a été promis.

4 voix contre : Mme PINTUS, M. FRANK, M. ROUSTAN, Mme DUCROZ.

9. Ligne de trésorerie

M. Le Maire expose :

Il est proposé d'ouvrir une ligne de trésorerie de 150 000 € auprès du Crédit Agricole, pour une durée de 12 mois, avec un taux facturé Euribor 3 mois moyenné + marge 0,90% (dernier Euribor 3 mois moyenné connu en août 2020 : - 0,479 % soit un taux facturé à 0,421 % pour une utilisation de la ligne en septembre 2020).

M. MACARIO précise qu'il n'y a pas de projets particuliers mais cette ligne de trésorerie permettra d'avoir une réserve en cas de besoin. Il espère ne pas l'utiliser.

3 voix contre (M. ROUSTAN, Mme DUCROZ et M. FRANK), 1 abstention (Mme PINTUS).
Délibération approuvée à la majorité.

10. Décision modificative n° 1 Virement de crédit

Cette décision modificative est nécessaire pour payer l'entreprise qui a rénové le lavoir des Basses Molières. Il s'agit d'un simple changement d'imputation.

Délibération approuvée à l'unanimité.

11. Décision modificative n° 2

Le programme prévu pour les hydrants ne se fera pas. Il est donc proposé de proposer un virement des crédits prévus sur un autre chapitre afin d'acquiescer de nouvelles illuminations de Noël.

Délibération approuvée à l'unanimité.

12. Versement des indemnités de fonction aux élus

M. le Maire expose :

Afin de rémunérer deux conseillers municipaux avec délégation, il est proposé de modifier la répartition des indemnités de fonction :

Ancienne répartition

Maire : 51,6%

Adjoints : 19,8 %

Nouvelle répartition

Maire : 42,6 %

Adjoints : 19,8 %

Conseillers délégués : 4,5 %

M. FRANK demande quels sont les conseillers concernés. Réponse de M. MACARIO : Mme GIOVINAZZO et M. COMPIANI.

Mme PINTUS, s'adressant à M. le Maire, regrette que sa générosité ne le pousse pas jusqu'à partager avec les élus d'opposition compte tenu de leur fort investissement depuis le début du mandat. Elle évoque la journée du PNR où elle était présente mais pas le délégué PNR de la commune. M. MACARIO explique qu'il a fait le choix de ne pas y aller suite à un désaccord avec le président du PNR, qui a refusé le report d'une réunion importante. Le maintien de cette journée étant en plus inapproprié au vu de la situation sanitaire actuelle.

Délibération approuvée à l'unanimité.

13. Convention d'occupation du domaine public - Projet d'implantation d'une antenne relais Chemin Daou Ribas

M. PIERRET propose l'implantation d'une antenne relais sur une parcelle communale située Chemin Daou Ribas. La convention envisagée avec la société Cellnex serait signée pour 12 ans, elle rapporterait 12 000€ nets par an, avec obligation de retirer le matériel à la fin du bail.

M. FRANK précise que, lors d'une implantation d'antenne, la commune doit recevoir un dossier d'informations et le communiquer aux citoyens. Précision de M. MACARIO : « Il s'agit juste de lancer la démarche, on n'en est pas encore à ce stade ».

Mme PINTUS pense que les choses ne sont pas faites dans l'ordre. Il aurait fallu préparer le dossier et avoir les autorisations nécessaires avant de lancer le projet. Elle regrette, pour ce type de sujet de société, qu'il n'y ait pas de débat public en amont. M. ROUSTAN précise qu'il votera pour, en son âme et conscience. Mme PINTUS et M. FRANK se prononcent contre.

Délibération acceptée à la majorité.

14. Désignation d'un représentant pour la CLECT

M. Le Maire expose :

Suite aux élections municipales, il est nécessaire de désigner un représentant, membre titulaire, à la Commission locale d'évaluation des charges transférées de la CAPG, et un membre suppléant. M. ROUSTAN propose un vote à main levée. M. MACARIO préfère éviter afin de ne pas avoir à revoter.

Titulaire : M. MACARIO 14 voix

Suppléante : Mme BONNAFY 14 voix pour

M. ROUSTAN félicite les 2 membres élus à l'unanimité et leur demande d'être extrêmement vigilants, attentifs et convaincants, afin que Spéracèdes retrouve sa place au sein du Pays de Grasse.

15. Convention CAPG - Mise à disposition de locaux

Mme BONNAFY expose :

La convention de mise à disposition des locaux mis à disposition de la Communauté d'Agglomération du Pays de Grasse arrivant à expiration, il est nécessaire de la renouveler et d'y apporter certaines mises à jour. Elle précise à Mme PINTUS qui l'avait interrogée à ce sujet que les fluides (eau, électricité) sont intégrés dans la refacturation faite pour le personnel mis à disposition. La mise à disposition de la salle se fait à titre gratuit, comme tout ce qui est mis à disposition pour les enfants. Il n'est pas du tout envisagé de tarifier cette mise à disposition.

Mme PINTUS rajoute qu'il y a une modification majeure par rapport à l'ancienne convention : l'ajout de la salle mono activité. Cette salle, utilisée depuis 2018, n'apparaissait pas jusqu'à présent

dans la convention. La contribution de la CAPG pour la construction de cette salle a été dérisoire, elle lui est pourtant mise à disposition à 100 % et prive la commune d'une utilisation.

M. ROUSTAN est surpris de découvrir que la salle n'était pas incluse dans la convention alors qu'elle est réservée exclusivement à la CAPG.

M. MACARIO précise que cette salle permet aujourd'hui de recevoir nos enfants dans nos locaux. 1 voix contre (Mme PINTUS), 1 abstention (M. FRANK). Délibération approuvée à la majorité.

Avant de passer aux questions diverses, M. le Maire souhaite donner deux informations :

- Une visite de l'ensemble des locaux communaux est prévue le samedi 3 octobre à 9h.
- Suite aux nombreuses interrogations concernant le statut du pré dans le PLU, une note a été établie par le bureau d'études CITADIA. Elle précise que cette zone du village est bien une zone protégée.

3/ QUESTIONS DIVERSES

M. FRANK évoque le plan de relance mis en place par le gouvernement, et notamment la possibilité pour les écoles d'obtenir des financements.

M. FRANK demande si les commissions CAPG sont constituées, car il souhaite y participer. Réponse de M. MACARIO : « La constitution des commissions n'est pas encore à l'ordre du jour ».

Mme PINTUS informe que le rapport du commissaire enquêteur concernant le SCOT est paru, et remercie les Spéracédoises et Spéracédois qui y ont contribué, notamment ceux qui ont manifesté leur mécontentement pour la RD 13. Elle aimerait qu'un retour soit fait lors du prochain conseil, ou au moins avant la fin de l'année.

M. MACARIO précise que le dossier pour la RD 13 est en cours, il attend le retour de la gendarmerie et transmettra l'information à l'ensemble des conseillers.

Mme PINTUS évoque le panneau « 19 tonnes ». M. MACARIO précise que plusieurs communes ont pris des arrêtés afin d'éviter le passage de ces poids lourds sur certaines voies. Cette mesure permet de supprimer le passage des transporteurs internationaux.

Mme PINTUS suggère une rénovation de l'ensemble des panneaux d'affichage installés sur la commune. Réponse de M. MACARIO : « C'est en cours. Marcel ROUSTAN et Corinne GIOVANZZO sont en train de faire le nécessaire ».

M. PIERRET informe de l'inscription de la commune aux « Villages étoilés ».

Mme DUCROZ remercie le Maire de la prise de l'arrêté rendant le port du masque obligatoire aux abords des écoles. Elle aimerait, si d'autres arrêtés sont pris, que les conseillers en soient informés.

M. Christophe ROUSTAN rajoute, qu'au-delà des arrêtés pris dans le cadre de la COVID-19, il aimerait avoir un retour sur l'ensemble des arrêtés pris.

M. Christophe ROUSTAN souhaite revenir sur la délibération prise pour l'emprunt, et notamment le fait que l'offre soit valable jusqu'au 25/09. M. MACARIO précise qu'elle a été renouvelée avec les mêmes conditions.

M. Christophe ROUSTAN évoque ensuite l'ancienne maison médicale et demande si le projet du promoteur Jérôme BERG est toujours d'actualité.

M. MACARIO précise qu'il n'est pas question d'un projet Berg. Un état des lieux des locaux est prévu. Christophe ROUSTAN souhaite que ce bien reste aux Spéracédois. M. MACARIO envisage la possibilité d'une école réunie avec une cantine scolaire. C. ROUSTAN précise qu'il soutiendra le projet à 100%, puisque c'était le projet phare de sa campagne en 2014.

Mme BONNAFY informe que l'élection des représentants des parents d'élèves aura lieu le 9 octobre, ainsi que l'élection des conseillers municipaux des jeunes. Une fois, les conseillers élus, elle aimerait organiser une remise d'écharpes officielle lors d'un prochain conseil municipal.

C. ROUSTAN approuve totalement le projet mais espère qu'il ne s'agit pas d'un simple coup de publicité. Il propose son aide dans ce projet. Mme PINTUS manifeste également son intérêt pour ce projet.

M. Marcel ROUSTAN rappelle aux listes d'opposition que l'article qui doit paraître dans le prochain bulletin doit lui être transmis au plus vite.

La séance est levée à 19h55.

Le secrétaire de séance,
Marcel ROUSTAN

